

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 491 265

A3

**DEMANDE
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21)

N° 81 18161

(54) Borne de raccordement à vis.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). H 01 R 4/38.

(22) Date de dépôt..... 25 septembre 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : RFA, 26 septembre 1980, n° G 80 25 820.4.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 13 du 2-4-1982.

(71) Déposant : Société dite : ARCUS ELEKTROTECHNIK ALOIS SCHIFFMANN GMBH, résidant
en RFA.

(72) Invention de : Herbert Tretter.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : André Netter, conseil en brevets d'invention,
40, rue Vignon, 75009 Paris.

Borne de raccordement à vis.

L'invention concerne une borne ou cosse de raccordement à vis, comprenant une vis débouchant dans un canal de raccordement et dont l'extrémité antérieure est bombée.

5 Le serrage de la vis d'une telle borne connue lors du montage est limité par le frottement entre le dôme de la vis et le conducteur à raccorder. Le coefficient de frottement peut être diminué par apport d'un agent anti-friction entre le dôme de la vis et le conducteur. Lors du vissage de la 10 vis, l'agent anti-friction est cependant comprimé latéralement, de sorte que son action est restreinte.

L'invention a pour but de fournir une borne de raccordement à vis du type mentionné ci-dessus qui permette un vissage plus facile de la vis. Pour atteindre ce but, l'invention 15 propose de ménager un évidement ou une dépression au milieu du dôme de la vis.

L'agent anti-friction placé entre le dôme de la vis et le conducteur se comprime dans l'évidement et reste dans la 20 zone du milieu du dôme, et il peut ainsi exercer son action lubrifiante, même pour un vissage ultérieur de la vis, en particulier quand l'agent lubrifiant est légèrement exprimé hors de l'évidement sous l'action de la pression du conducteur sur celui-ci.

Pour ne pas endommager la surface du conducteur et faciliter la sortie de l'agent lubrifiant hors de l'évidement, le fond de l'évidement forme avantageusement avec la surface du dôme un angle obtus.

5

La borne de raccordement à vis selon l'invention peut être une borne de raccordement ayant la forme d'une douille dans le ou les canaux de raccordement de laquelle peuvent déboucher une ou plusieurs vis.

10

Une forme de réalisation de l'invention sera maintenant décrite, à titre d'exemple, en liaison avec le dessin annexé dans lequel :

15 la figure 1 est une coupe longitudinale d'une borne de raccordement selon l'invention ; et

la figure 2 est une vue latérale de la borne de raccordement.

20

La borne de raccordement réalisée sous forme de borne à vis à la forme d'une douille 1 présentant deux canaux de raccordement 2 et 3 s'ouvrant dans les deux faces frontales. Ces canaux de raccordement peuvent aussi être réunis en un seul canal par omission de la paroi de séparation.

25 Les vis 4 et 5 débouchent dans les canaux de la borne et leurs extrémités antérieures sont réalisées en forme de dômes 6 voûtés. Au milieu de chaque dôme est ménagé un évidement 7. Le fond de l'évidement forme un angle obtus α avec la surface du dôme.

Revendications.

1. Borne de raccordement à vis équipée d'une vis débouchant dans un canal de raccordement et dont l'extrémité antérieure 5 est arrondie, caractérisée en ce qu'un évidement (7) est ménagé au milieu du dôme (6) de la vis (4, 5).
2. Borne de raccordement à vis selon la revendication 1, caractérisée en ce que le fond de l'évidement (7) forme un 10 angle obtus (α) avec la surface du dôme (6).

Fig. 1

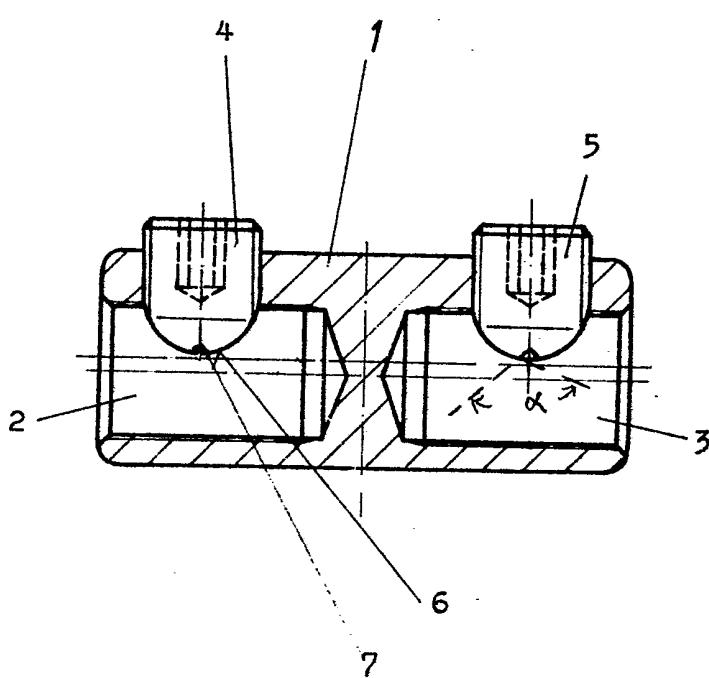


Fig. 2

